



Conseil économique et social

Distr. générale
16 mai 2023
Français
Original : anglais

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Treizième session

New York, 2-4 août 2023

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

L'avenir de l'écosystème de l'information géospatiale

L'avenir de l'écosystème de l'information géospatiale

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale le rapport sur l'avenir de l'écosystème de l'information géospatiale, qui sera disponible sur le site Web du Comité (<http://ggim.un.org/meetings/ggim-committee/13th-session>), uniquement dans la langue dans laquelle il a été établi. Le Comité est invité à prendre note du rapport et à exprimer ses vues sur la manière dont la communauté de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et les États Membres peuvent se préparer au mieux aux mutations rapides de l'écosystème de l'information géospatiale et de l'environnement dans lequel il s'inscrit.

Résumé du rapport

À sa douzième session, tenue à New York du 3 au 5 août 2022, Le Comité d'experts a adopté la décision 12/102, dans laquelle il accueillait avec satisfaction les efforts qui étaient faits en vue de poursuivre l'exploration du paysage géospatial et d'envisager l'avenir de l'écosystème de l'information géospatiale dans le contexte de l'évolution rapide des innovations et progrès technologiques et du volume croissant de données à localisation activée, ainsi que de savoir comment ce paysage pourrait être intégré à un écosystème numérique plus vaste.

Le Comité d'experts s'est dit conscient qu'il était opportun d'aborder ce sujet d'une importance stratégique et de se pencher sur ses travaux et sa vision ainsi que celle du secteur géospatial, et de définir la place qui leur reviendrait à l'avenir dans le cadre des mandats reçus du Conseil économique et social, et de comprendre comment le futur écosystème de l'information géospatiale se rattacherait aux travaux qu'il avait déjà accomplis, y compris le Cadre intégré de l'information géospatiale de l'ONU qui constituait une base solide sur laquelle le faire reposer.

* E/C.20/2023/1.



Le Comité a répété qu'il était nécessaire de réduire la fracture numérique géospatiale croissante entre les pays développés et les pays en développement en faisant en sorte que la situation de ces derniers soit prioritaire dans tout examen du futur écosystème, et de promouvoir les dispositifs généraux systématiques par lesquels les décideurs avaient accès aux données et à la technologie géospatiales.

À cet égard, le Comité d'experts a noté que la communauté mondiale devait poursuivre le débat sur l'écosystème de l'information géospatiale afin d'expliquer et d'élargir le rôle de cette information dans le contexte des progrès technologiques et de la société en général, et a également noté l'importance d'une participation sans exclusive de la communauté mondiale, qui permette de faire en sorte que les concepts soient élaborés de manière concertée et en incluant les acteurs du secteur géospatial au sens large.

Dans le rapport, le Secrétariat informe le Comité d'experts des discussions et des efforts menés pour poursuivre l'exploration du paysage géospatial et du futur écosystème de l'information géospatiale afin d'aider les États Membres et les agences nationales d'information géospatiale dans leur réflexion sur les environnements géospatiaux actuels et futurs, dans lesquels les évolutions technologiques et les applications innovantes joueront un rôle crucial. L'avenir de l'écosystème de l'information géospatiale sera fortement influencé par le monde qui nous entoure. Alors que les discussions se poursuivent, il conviendra peut-être de prendre en compte la question importante des moyens par lesquels les données et technologies géospatiales pourraient permettre à la communauté mondiale de résoudre les difficultés auxquelles le monde est confronté et d'exploiter les possibilités qui se présentent à cet égard. Ce point pourrait également permettre d'établir un lien plus étroit avec la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres programmes de développement mondiaux. Le Comité devrait fournir d'autres contributions et orientations et débattre des éléments constitutifs du futur écosystème de l'information géospatiale.
